



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY



PROJET PÉDAGOGIQUE
2026-2027

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTEUR(TRICE)S



RENSEIGNEMENTS UTILES

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTEUR(TRICE)S

CHRU NANCY

1 Rue Joseph Cugnot – Tour Marcel Brot

6^{ème} étage – CO 60034

54035 NANCY Cedex

Direction

Jean-Joseph SCHALK
Directeur-Coordinateur des écoles

☎ 03.83.85.25.49
@ j.schalk@chru-nancy.fr

Marie Laure DRIGET
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé
Adjointe à la Direction

☎ 03.83.85.80.72
@ m.driget@chru-nancy.fr

Secrétaires

Marie-Bénédicte GRAILLOT

☎ 03.83.85.80.77
@ puericulture@chru-nancy.fr

Sandrine LOPEZ

☎ 03.83.85.80.73
@ puericulture@chru-nancy.fr

Formatrices Puéricultrices

Laurence ZILLIG

☎ 03.83.85.80.70
@ l.zillig@chru-nancy.fr

Aude POMMET

☎ 03.83.85.80.69
@ a.pommet@chru-nancy.fr

SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA FORMATION	P.1/3
1.1. La finalité de la formation	P.1
1.2. Les objectifs de l'équipe pédagogique	P.1/2
1.3. Le contexte géographique et institutionnel	P.3
1.4. L'équipe pédagogique et administrative	P.3
1.5. Le recrutement des étudiantes	P.3
2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE	P.4/5
2.1. Mise en place d'un suivi pédagogique individualisé	P.4
2.2. Acquisition et développement des savoirs spécifiques	P.4/5
2.2.1. <i>Savoirs théoriques</i>	P.4
2.2.2. <i>Savoirs pratiques</i>	P.4
2.2.3. <i>Formation par le stage</i>	P.4/5
3. L'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION	P.5/6
3.1. L'acquisition des savoirs	P.5
3.2. Les compétences en stage	P.5
3.3. Les épreuves de synthèse	P.5/6
4. L'EVALUATION DE LA FORMATION	P.6
ANNEXES	
ANNEXE I : PLANNING DE LA FORMATION	P.7
ANNEXE II : LE TABLEAU DES EVALUATIONS	P.10

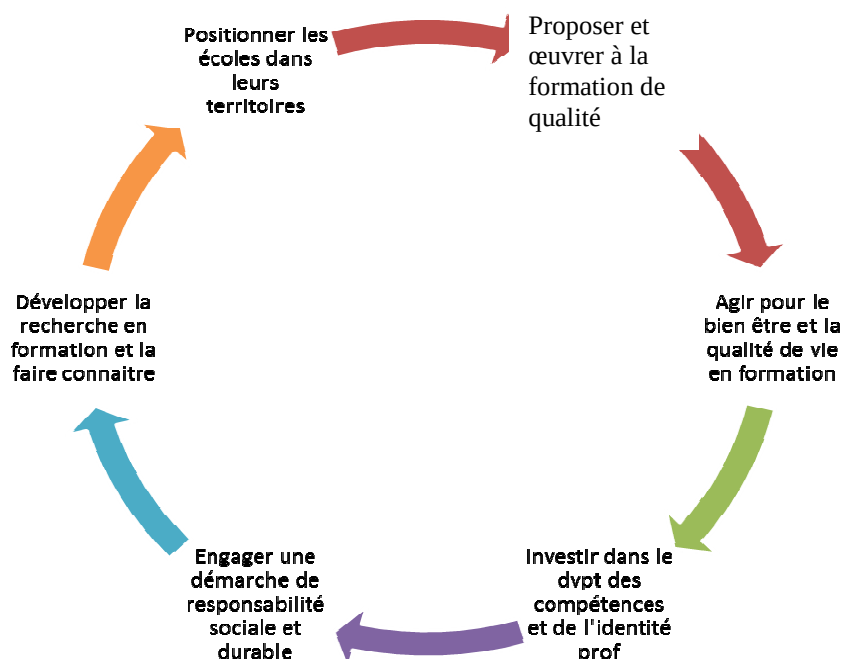
1. LE CADRE DE LA FORMATION

L'évolution des connaissances et des techniques, de la politique de santé en matière de prévention, des conditions de vie, des besoins de la population amène la puéricultrice(eur) diplômé(e) d'État à assumer de nouvelles responsabilités. Pour répondre aux besoins de santé de l'enfant, elle développe des compétences en matière d'éducation, de relation et de gestion dans des secteurs diversifiés tels que les unités de soins pédiatriques, la maternité, la pédopsychiatrie, les établissements d'accueil du jeune enfant, d'enfants en situation de handicap ou de l'Aide Sociale à l'Enfance, la médecine scolaire et les services de Protection Maternelle et Infantile.

1.1. La finalité de la formation

La formation vise à former des futures professionnel(le)s, spécialisé(e)s dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence, capables d'accompagner la fonction parentale, de prendre en compte les évolutions sociétales et technologiques dans le respect de la singularité de l'enfant et de sa famille, au regard d'un questionnement éthique.

Conformément au projet de formation des écoles de Spécialité, à partir de 2019, l'Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s (IFIP) s'engage à



1.2. Les objectifs de l'équipe pédagogique

Le dispositif de formation conçu par l'équipe pédagogique a pour but de développer le positionnement professionnel de puéricultrice(eur).

Il tend à :

- Accompagner le processus de professionnalisation ;
- Prendre en compte les besoins de formation individuels et collectifs ;
- Développer une dynamique de formation ;

- Développer les potentiels et les capacités personnelles et professionnelles :
 - ⇒ à communiquer ;
 - ⇒ à collaborer ;
 - ⇒ à se questionner ;
 - ⇒ à argumenter.
- Développer les capacités relationnelles ;
- Développer les capacités d'analyse et de synthèse ;
- Approfondir la fonction soignante dans les dimensions éducatives et préventives ;
- S'initier à la fonction d'encadrement ;
- Développer la responsabilité professionnelle individuelle, collective.

L'équipe a également pour objectif de favoriser les apprentissages communs entre élèves et étudiants des différentes écoles et instituts de formation du CHRU afin d'aider au développement de compétences professionnelles complémentaires.

LA FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTRICES DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITARISATION

Les 3 écoles de spécialité (IA, IBO, IP) du CHRU de Nancy se sont rapprochées en 2018 et sont devenue, via une organisation commune, l'ECOLE DES SPECIALITES.

Par arrêté du 9 septembre 2021, nous sommes autorisés pour 6 ans à mener une expérimentation d'universitarisation qui a débuté en 2020.

Cette organisation est valable pour l'ensemble des étudiants IBO, IA et IP.

L'expérimentation étant terminée, les équipes ont fait le choix de maintenir quelques principes :

1. La formation de puéricultrice(eur)s est articulée autour de l'acquisition des compétences, sous forme d'Unités d'Enseignements (UE), de stages et par le développement de la Recherche en Soins
2. Certaines instances des 3 écoles seront regroupées, sauf celles qui concernent le cœur de métier. Dans le contexte d'universitarisation, toutes les évaluations feront l'objet d'une relecture par un Comité de Lecture puis après validation, de l'attribution de crédits européens (**ECTS**) lors d'un Jury Semestriel (JS). Les ECTS attribués (délivrés par l'Université) seront utilisables dans d'autres formations universitaires tout au long de votre vie professionnelle.
3. Des temps communs de formation sont organisés. Cela prendra la forme de cours, de travaux présentiels ou distanciels et/ou d'évaluation communs aux 3 écoles. Ces enseignements communs concernent : l'anatomie/physiologie, la sécurité transfusionnelle, la recherche, le raisonnement clinique, les vigilances/gestion des risques, les sciences humaines et le droit.
4. Pour une meilleure prise en compte de votre rythme de vie personnelle, des temps de formation ouverte à distance (FOAD) seront régulièrement programmés au cours de l'année. Ce travail d'apprentissage se fera grâce à des documents ressources, des vidéos, des révisions, des cours en ligne sur la plateforme Theia ou toute forme de travail personnel. Le travail demandé est obligatoire car inclus dans la formation.
5. Chaque étudiant bénéficie des mêmes droits que tout étudiant à l'Université : droit à aménagement des études, à dispense de scolarité, à césure, à suspension des études (cf. procédures spécifiques).

1.3. Le contexte géographique et institutionnel

L'IFIP¹ est situé sur le site de la Tour Marcel Brot à Nancy, au 6ème étage du bâtiment. Sa capacité d'accueil est de 30 étudiant(e)s.

Il est géré par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et subventionnée par le Conseil Régional du Grand Est. Il existe 34 écoles de puéricultrice(eur)s en France regroupées avec des IFAP² au sein du Comité d'Entente des Écoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance³ dont l'un des objectifs est de « ***promouvoir une formation professionnelle de qualité dans les instituts préparant aux métiers de l'enfance*** ». Lors de réunions inter régionales, les équipes pédagogiques des 8 écoles du Centre et de l'Est se retrouvent pour des travaux de réflexion autour de la formation et des métiers.

1.4. L'équipe pédagogique et administrative

L'IFIP est sous la responsabilité du Directeur de l'institut (Directeur des Soins) et d'une puéricultrice cadre supérieur de santé, adjointe à la Direction. Une puéricultrice cadre de santé et une puéricultrice faisant fonction de cadre sont formatrices à titre permanent. Des professionnels et des enseignants, de disciplines différentes, prennent part à la formation en tant que vacataires.

1.5. Le recrutement des étudiant(e)s

La promotion 2026/2027 compte 30 étudiants titulaires du diplôme d'Etat d'infirmière, issues de 13 IFSI.

Les étudiant(e)s viennent tous de la Région Grand Est.

La promotion se compose de 30 femmes, la moyenne d'âge est de 24 ans.

L'expérience professionnelle en tant qu'infirmier(e) varie de 2 mois à 20 ans.

Cette expérience est acquise auprès d'enfants pour 5 étudiant(e)s (expérience de 2 ans à 20 ans).

2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

Il participe à l'élaboration de l'identité professionnelle de l'étudiant(e). Dès la confirmation d'entrée à l'institut, les futur(e)s étudiant(e)s amorcent la construction de leur projet de formation puis le développent dans les premiers jours de formation, accompagné(e)s par les formatrices, en tenant compte de leur expérience et de leur projet professionnel (avec prise en compte d'une éventuelle demande de validation des acquis). Les méthodes actives, participatives et semi directives sont privilégiées, notamment les travaux en groupe qui tendent à favoriser :

- Le questionnement personnel et collectif ;
- Le partage des connaissances et des expériences ;
- La compréhension du fonctionnement d'un groupe ;
- La construction d'une identité professionnelle individuelle et collective.

Des temps de travaux personnels guidés (TPG), sont planifiés notamment pour la préparation des épreuves AIMES⁴ et du travail de recherche, ainsi que pour le suivi pédagogique.

¹ IFIP : Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s

² Instituts de formation d'Auxiliaire de puériculture.

³ CEEPAME.

⁴ Action d'Information en Matière d'Education à la Santé.

2.1. Mise en place d'un accompagnement pédagogique individualisé

Chaque formatrice est référente d'un groupe d'étudiant(e)s pour l'année de formation. Ce suivi a pour buts :

- De clarifier les motivations de l'étudiant(e), ses représentations de la puéricultrice(eur) à partir de l'élaboration d'un projet personnel de formation ;
- De mettre en place une relation d'accompagnement centrée :
 - ⇒ Sur les interrogations de l'étudiant(e) nées des différentes situations de formation ;
 - ⇒ Sur la progression de l'étudiant(e) dans ses apprentissages en fonction de ses besoins et/ou demandes ;
- De développer un retour réflexif sur les situations de formation.

Si besoin, des contrats pédagogiques individuels sont mis en place entre l'équipe et l'étudiant(e) pour accentuer son accompagnement.

2.2. Acquisition et développement des savoirs spécifiques⁵

2.2.1. Savoirs théoriques

L'équipe pédagogique a fait le choix :

- De développer une approche sociologique et psychologique basée sur différents courants ;
- D'enrichir la formation par des interventions multidisciplinaires, issues d'un partenariat avec les professionnels de terrain ;
- D'adapter le contenu de la formation à l'évolution sociétale et des pratiques.

Les enseignements peuvent se faire par des cours, des TD, des TP, la lecture de livres, d'articles scientifiques... sur des savoirs communs avec les autres étudiants de spécialité ou spécifique au métier de puéricultrice(eur).

2.2.2. Savoirs pratiques

Les travaux pratiques, démonstrations et ateliers sont animés par les formatrices ou des professionnels de terrain. Des ateliers de formation par simulation, en collaboration avec les élèves auxiliaires de puériculture, les étudiants IADE et IBODE peuvent être proposés par l'équipe.

Ces temps d'enseignement sont l'occasion pour les étudiant(e)s de développer des compétences techniques mais également d'échanger sur leurs pratiques et leur positionnement de futur(e)s puéricultrice(eur)s.

2.2.3. Formation par le stage

Le stage, lieu de rencontre avec des situations de travail, est un temps d'apprentissage essentiel.

L'alternance, formation à l'école et formation par le stage, tend à favoriser le transfert des savoirs professionnels.

Dès la première séquence d'enseignement et tout au long de la formation, différents temps collectifs et individuels sont planifiés pour :

- Accompagner la construction et la concrétisation du projet de stage de l'étudiant(e) ;
- Préparer l'entrée en stage ;
- Aider au développement de la compétence professionnelle à travers le stage.

⁵ Cf référentiel d'enseignement

Dans le cadre de leur projet de formation, les étudiant(e)s participent à la construction de leur projet de stage.

Tout(e) étudiant(e) doit justifier, en fin de formation, d'une expérience en service de maternité, néonatalogie, pédiatrie, Protection Maternelle et Infantile et Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Les étudiants justifiant d'une expérience professionnelle dans un de ces secteurs peuvent demander à bénéficier d'une dispense de formation et d'un stage dans une autre discipline.

Deux encadrements sont réalisés auprès de chaque étudiant(e) par la formatrice référente du suivi pédagogique individualisé.

Lors de chaque retour de stage, des temps d'analyse sont planifiés, par demi-promotion :

- Analyses de pratiques animés par une psychologue pratiquant la supervision ;
- Retour d'expériences en lien avec l'encadrement en stage animé par une formatrice.

3. L'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION⁶

Chaque Unité d'Enseignement (UE) et chaque stage sont validés par un examen spécifique (cf. référentiel d'évaluation), qui donne droit à l'attribution d'ECTS (Crédits Européens) délivrés par l'Université après avis de la Commission d'Attribution des Crédits qui siège chaque semestre.

3.1. L'acquisition des savoirs

Les connaissances sont évaluées au cours de plusieurs épreuves écrites tout au long de l'année⁷. Certaines sont regroupées et évaluées dans le cadre des 3 contrôles de connaissances imposés par le programme de formation.

Pour chaque UE non validée, une épreuve de rattrapage est proposée afin d'obtenir les ECTS mais sans modifier la note du contrôle de connaissances. Pour l'UE3, cœur de métier, ce rattrapage est obligatoire.

3.2. Les compétences en stage

◇ **Les 8 compétences évaluées en stage sont :**

- Évaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant
- Mettre en œuvre les soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé ;
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance ;
- Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents ;
- Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants ;
- Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

⁶ Cf Principe et méthodologie de l'évaluation

⁷ Cf tableau des évaluations Annexe II

3.3. Les épreuves de synthèse

- ◇ **L'Action d'Information en Matière d'Education à la Santé (AIMES)** évalue les capacités pédagogiques, de communication et d'animation ;
- ◇ **La Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain (RPST)** évalue la capacité à résoudre un problème de soins sur le terrain ;
Lieu : secteur hospitalier ou extra hospitalier déterminé par tirage au sort en début d'année.
- ◇ **Le Travail de Recherche en Puériculture (TREP)** évalue la capacité à mener un travail de recherche.

L'obtention du diplôme d'Etat de puéricultrice(eur) est soumise à la validation :

- des contrôles de connaissances
- des compétences en stage
- des épreuves de synthèse.

A l'issue de la formation, l'étudiant(e) doit avoir obtenu la moyenne :

- A chacune des 3 épreuves de synthèse ;
- Sur l'ensemble des 3 contrôles de connaissances ;
- A l'ensemble des critères d'évaluation en stage.

4. L'EVALUATION DE LA FORMATION

L'IFIP est engagée dans une Démarche Qualité/Gestion des risques.

Dans ce cadre, les étudiants sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur les enseignements, l'organisation et/ou faire des propositions d'évolution de la formation.

oct-26		nov-26		déc-26		janv-27		févr-27		mars-27		avr-27		mai-27		juin-27		juil-27		août-27		sept-27	
1	Cours	1	Férié	1		1	Férié	1	Cours	1		1	Cours	1	Férié	1	Cours	1		1		1	
2	Cours	2		2	Stage 1	2		2	Cours	2	Stage 2	2	Cours	2		2	Cours	2	Stage 4	2	CA	2	Stage 5
3		3		3		3		3	Cours	3				3	Stage 3 AIMES	3	Cours	3		3		3	
4		4		4		4		4	Cours	4				4		4	Cours	4		4		4	
5	Cours	5		5		5	DROIT	5	Cours	5				5		5	Cours	5		5		5	
6	Cours	6	UE 1	6		6		6		6		UE 4		6	Férié	6		6	Stage 4	6		6	
7	Cours	7		7		7	UE 1	7		7				7	Stage 3 AIMES	7	Cours	7	Stage 4	7		7	Stage 5 RPST
8	Cours	8		8		8	Cours	8	FOAD	8				8	Férié	8	Cours	8		8		8	
9	Cours	9	Cours	9	Stage 1	9		9	Cours CC1	9				9		9	Cours	9		9		9	
10		10	Cours	10		10		10	Cours	10	Stage 2			10		10	Cours	10		10	CA	10	
11		11	Férié	11		11	Cours	11	Cours	11				11		11	Cours	11		11		11	
12	Cours	12	Cours	12		12	Cours	12	Cours	12		Cours		12	Stage 3 AIMES	12		12	Stage 4	12		12	
13	UE 2.1	13	Cours	13		13	Cours	13	Cours	13		Cours		13		13		13	Stage 4	13		13	
14	Cours	14		14	Cours	14	Cours	14		14		Cours		14		14		14	Férié	14		14	
15	UE 6	15		15	Cours	15	Cours	15		15	Cours			15		15	DROIT	15	Stage 4	15	Férié	15	Stage 5 RPST
16	Cours	16		16	Cours	16		16		16	Cours			16		16		16	Stage 4	16		16	
17		17		17	Cours	17		17		17	Cours			17	Férié	17		17		17		17	
18	Cours	18	Stage 1	18	Cours	18	Cours	18		18	Cours			18		18	Cours	18		18	CA	18	
19		19		19		19	Cours	19		19	Cours			19		19		19		19		19	
20	Cours	20		20		20	Cours	20		20		CA		20	Stage 3 AIMES	20		20	Stage 4	20		20	Cours
21	Cours	21		21	CA	21	Cours	21		21				21		21	Cours	21	Stage 4	21		21	Colloque TREP
22	Cours	22		22	CA	22	Cours	22		22	UE 1-ÉTHIQUE			22		22	Cours	22	Stage 4	22		22	Cours
23	Cours	23		23	CA	23		23		23	Cours			23		23	Cours	23		23	Cours CC3	23	Cours
24		24	CA	24	CA	24		24		24				24		24	Cours	24		24	Cours	24	Fin de formation
25		25		25	Férié	25	Cours	25		25	DROIT			25		25	Cours	25		25		25	
26		26		26		26	Cours	26		26		FOAD		26	Stage 3 AIMES	26		26		26	Stage 5	26	
27	DROIT	27		27		27	Cours	27		27		Cours CC2		27		27		27	CA	27		27	
28		28		28	CA	28	Cours	28		28		UE 4		28		28		28		28		28	
29	Cours	29		29	CA	29	Cours	29		29	Férié			29		29	Stage 4	29		29		29	
30	Cours	30		30	CA	30		30		30	Cours			30		30		30		30	Stage 5	30	
31		31		31	CA	31		31		31	Cours			31	Cours	31		31		31		31	

CT : 10/12/26

CC1 => révisions des cours dispensés jusqu'au 29/01/2027
CC2 => révisions des cours dispensés jusqu'au 16/04/2027
CC3 => révisions des cours dispensés jusqu'au 25/06/2027

JS 1 : 09/03/27
JS 2 : 08/07/27
JS 3 : 23/09/27

CVE : 3/12/27-14h

Répartition du temps de formation IPDE (2 semestres, 60 ECTS)						Principes et méthodologie de l'évaluation	EVALUATIONS	CAC
CALENDRIER	S1	S2	Total					
	H	H	Heures	TPG (en heures)	ECTS			
UE 1 - SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT			180		6			
UE 1.1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie	50	30	80	10	2	Evaluation écrite individuelle	Evaluation commune + CC N°2 et 3	N° 2
UE 1.2 : Santé publique, organisation de la santé et protection de l'enfance	25	15	40		1	Action d'Information en Matière d'Education à la Santé (AIMES)	Stage 4 Du 3 au 29/05/27	
UE 1.3 : Communication, projet et encadrement	10		10		1			
UI 1.4 : Education à la santé, pédagogie, tutorat	15	5	20		1			
UE 1.5 : Droit, Ethique et déontologie	10	20	30		1	Evaluation écrite individuelle : étude de cas cliniques	Organisé par Faculté de Droit + CC N°3	
ECTS			6					
UE 2 - SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES			165		5			
UE 2.1 : Anatomie et physiologie intégrées	35		35	10	1	Présentation de groupe à l'oral Autoévaluation en ligne obligatoire	Commun à tous les étudiants de Spécialité en octobre	N°1
UE 2.2 : Pathologies médicales et chirurgicales de l'enfant	20	80	100		3	Evaluation écrite individuelle	CC N°2 et 3	N° 2
UE 2.3 : Handicaps	10	20	30		1	Evaluation écrite individuelle		
ECTS			5					
UE 3 - FONDAMENTAUX DE LA PUERICULTURE			130		5			
UE 3.1 : Développement de l'enfant	30		30	10	1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	N°1
UE 3.2 : Soins périnataux et aux nourissons	30		30		1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	
UE 3.3 : Diététique et alimentation infantile		30	30		1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	
UE 3.4 : Savoirs pratiques en puériculture	20	20	40		2	Evaluation individuelle liée aux stages	Portfolio	N°1 + 2
ECTS			5					
UE 4 - EXERCICE SPECIFIQUE DU METIER de PUERICULTRICE			70		4			
UE 4.1 : Gestion d'une structure d'accueil	20		20	10	1	Travaux de groupe autour du management	Quitus	N°2
UE 4.2 : Vigilance, Qualité, Gestion des risques		30	30		2	Travaux de groupe autour de l'analyse d'un incident critique, d'une fiche d'incident	Commun à tous les étudiants de Spécialité	
UE 4.3 :Partenariats professionnels		20	20		1	Travaux de groupe autour du management	Quitus	
ETCS			4					
UE 5 - ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE			70		4			
UE 5.1 Méthodologies de recherche	10		10	10	1	Travaux de groupe avec devoir maison (rendu et corrigé)	Commun à tous les étudiants de Spécialité	N°2
UE 5.2. Analyse commentée d'articles scientifiques	20		20		1	Evaluation individuelle		
UE 5.3 Langue vivante	15	15	30		1	Présence et participation (semestres 1,2)		
UE 5.4 Informatique	10		10		1	Utilisation des logiciels de bureautique dans les travaux rendus tout au long de la formation		
ECTS			4					
UE 6 - SCIENCES INFIRMIERES			95		4			
UE 6.1. Raisonnement clinique en Sciences Infirmières	35		35	20	2	Elaboration d'un raisonnement de stage sur une situation de stage	Quitus	N°2
UE 6.2 Intégration des savoirs de la PUER : (semestre 1)	30		30		1	Résolution de Problème de Soins sur le Terrain (RPST)	Stage 5 Du 6 au 17/09/2027	
UE 6.3 Intégration des savoirs de la PUER (semestre 2)		30	30		1			
ECTS			4					
UE 7 - RECHERCHE PARAMEDICALE			35		7			

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES

Répartition du temps de formation IPDE (2 semestres, 60 ECTS)						Principes et méthodologie de l'évaluation	EVALUATIONS	CAC
CALENDRIER	S1	S2	Total					
	H	H	Heures	TPG (en heures)	ECTS			
UE 7. Recherche professionnelle paramédicale	35		35	70	7	Ecriture d'un article scientifique à partir d'une sélection d'articles sur un thème professionnel. Soutenance orale lors d'un colloque	Les travaux peuvent être commun à tous les étudiants de Spécialité	N°2
ECTS			7					
TOTAL ECTS théorie					35			
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	10	15	25	140	25	Evaluation des compétences de puéricultrice en pratique et en situation dans tous les stages	Portfolio	N°1 + 2
TOTAL ECTS stage								